

Image not found or type unknown



Legislation sur les paris sportifs en france

Par **Merwan**, le **02/01/2008 à 16:43**

Bonjour rnrnActuellement, je joue en ligne sur des sites de paris sportifs du type bwin. Residant en france je n'ai pas encore virer d'argent sur mon compte courant. La legislation française empeche, parait il; ce type de transaction à cause du monopole PMU et de la Française des jeux. Cependant la cour européenne est en pourparler car cette spécificité française va à l'encontre du principe de libre concurrence. rnJ'aimerais savoir ce qu'il en est et surtout les risques encourus. rnDois je ouvrir un compte à l'étranger? rnrnMerci rnCordialement